

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2024/20**

**Chapitre 7.1 décisions budgétaires**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 21 mars 2024

Date de convocation : 28  
février 2024

NOMBRE DE MEMBRES :  
Effectif statutaire :24  
(32 voix)  
En exercice : 24  
(32 voix)  
Membres présents : 19  
(25 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 19  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Michèle  
TETENOIRE

Auxiliaire de secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon** : Marc AUDIER (pouvoir à Christine MAXIMIN), Victor BERENGUEL, Jacques BILLON TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Michèle TETENOIRE, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE (pouvoir à Christian DURAND)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon** : Catherine SAUMONT

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon** : Sophie VAGINAY RICOURT (pouvoir à Victor BERENGUEL), Frédéric REYNAUD

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voies)** : Joël BONNAFOUX (pour à Valérie ROSSI), Carole CHAUVET, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voies)** : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées** : Thierry ALLAMANNO (CDV), Christian ROMAN (CD05)

### Exposé des motifs :

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, déclarent :

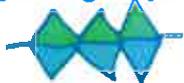
- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assurés que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,



**Après en avoir délibéré, le comité syndical, réuni le 21 mars 2024 :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Trésorier d'Embrun-Savines-le-Lac.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,**

**Victor BERENGUEL**